L'ECHO DE MANITOBA.

JEUDI, MARS 16, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

UNE ŒUVRE NECESSAIRE.

De tous les problèmes qui se passent à l'heure présente et dont la solution importe à l'avenir de la population de langue française au Manitoba comme au Nord-Ouest, il n'en est pas de plus important, de plus nécessaire que celui de l'immigration.

L'on peut affirmer hautement que de ce seul problème dépend tout entier l'avenir de notre race, car justement résolu, il donne satisfaction à tous les autres; c'est la clef de voûte de notre édifice.

En effet, le nombre encore trop restreint de notre population française ne nous permet point de compter sur le seul accroissement normal de la natalité pour maintenir l'équilibre de la minorité que nous sommes vis-à-vis de la majorité anglo-saxonne; et cet équilibre rompu c'est dans un avenir prochain la disparition de notre langue, submergée par l'afflux incessant des vagues anglo-saxonnes.

Il nous faut le nombre, la quantité.

Il nous les faut dès maintenant, sans plus tarder, car d'ici quelques années la disproportion sera telle que tous nos efforts resteraient impuissants à rétablir l'équilibre.

Il nous les faut dès maintenant parce que tout retard est une perte double; nous perdons non seulement les colons mais encore les enfants que ces colons auraient eu; 10,000 colons établis au Manitoba il y a dix ans représenteraient aujourd'hui un accroissement de 1,500 enfants.

L'immigration est donc une œuvre nationale à laquelle tous nous devrions avoir à cœur de travailler de toutes nos forces et par tous les moyens possibles.

Malheureusement, une idée fausse domine parmi nous; on s'en remet au gouvernement du seul soin de nous fournir cette immigration, on laisse à lui seul la tâche, et l'on ne s'occupe guère de la question que pour critiquer le gouvernement sur ce qu'il fait ou ce qu'il ne fait pas.

Nous le répétons, c'est une conception déplorable, et qu'il importe de changer si nous voulons obtenir des résultats appréciables.

Il faut que l'initiative individuelle seconde sans relâche l'action gouvernementale et pour ce faire il y a mille moyens.

Combien de colons venus au Manitoba, s'en sont retournés par notre faute? parce que nous n'avons point su les diriger, les conseiller, les aider, parce que nous les avons abandonnés dès leur arrivée et livrés sans défense aux convoitises des uns, aux manœuvres des autres?

Ils s'en sont retournés, découragés, dégoûtés et bien décidés à empêcher ceux qu'ils pourraient, de suivre leur exemple.

C'est là surtout que doit s'exercer l'action individuelle, et pour cela une société de colonisation bien dirigée est absolument nécessaire.

Mais pour qu'une société de colonisation puisse agir utilement il lui faut avant tout, l'argent, le nerf de la guerre. Or le gouvernement ne peut suffire à tout et la subvention qu'il peut accorder ne saurait être assez considérable pour permettre à une société de remplir toute sa tâche.

Puis il importe que les sociétés de colonisation ne soient point à la disposition d'un changement de gouvernement, de dispositions plus ou moins favorables, il faut que son œuvre soit continue, incessante, sans arrêt.

Il faut donc trouver un moyen de nous procurer de l'argent.

Il y en a un, des plus simples, des moins onéreux et qui a fort bien réussi dans des cas semblables.

Pourquoi ne pas former une société basée sur les mêmes principes que l'œuvre de la Propagation de la Foi, par exemple, ou celle de l'Enfance, ces œuvres qui comptent aujourd'hui leur revenu par millions.

Le principe en est simple.

Une cotisation de 1 cent par semaine ou de 5 cents par mois.

Voilà une somme que tout le monde est à même de donner et justement parce que tout le monde peut y coopérer, le résultat final atteint un chiffre considérable.

Mettons que sur toute la population canadienne-française on recueille 1,000,000 de souscripteurs chacun donnant 5 c. par mois, soit 60 cents par année, on obtient ainsi *$600,000.*

$600,000! répartis entre une dizaine de sociétés de colonisation! quels résultats ne pourrait-on point opérer!

Les frais de collection sont nuls, en se conformant à la règle suivie par la Propagation de la Foi.

Un *dizainier* recueille les souscriptions de dix membres et les envoie chaque année ou chaque semestre au bureau désigné qui centralise.

Quel serait le Canadien-Français assez peu patriote pour ne point s'imposer ce léger sacrifice dont il bénéficierat le premier puisqu'il serait consacré au développement de notre influence?

De plus, il est permis de croire qu'aux Etats-Unis, en France, en Belgique, dans toutes les nations catholiques et parlant le français, l'on pourrait recueillir un grand nombre d'adhérents puisqu'en fin de compte, le but de l'œuvre serait le maintien de la langue et de la croyance.

Nous croyons fermement qu'une œuvre semblable peut facilement être entreprise et qu'elle réussirait rapidement.

Que faut-il pour cela? l'initiative de quelques personnes patriotes.

La presse française toute entière apportera son concours unanime, le clergé sera certainement le premier à encourager une pareille entreprise, et nos concitoyens répondront tous à cet appel.

Notez bien, que de cette façon se trouve résolu d'une manière générale et indépendante des petites rivalités de clocher la grande œuvre de l'immigration catholique française.

Les fonds seront appliqués aussi bien à Québec, au Lac St-Jean, aux colonies d'Ontario qu'au Manitoba et au Nord-Ouest.

Enfin et c'est sur cette idée surtout que nous insistions car elle est la plus importante, cette œuvre assurerait l'œuvre de colonisation indépendamment de tout gouvernement; elle mettrait la colonisation à l'abri des hostilités possibles, des influences contraires.

Ce serait donc le succès assuré, forcé, malgré vents et marées.

La chose vaut qu'on la discute et surtout qu'on se mette immédiatement à l'œuvre.

UN BON POINT.

Tous ceux qu'intéresse l'avenir de l'éducation dans notre province seront heureux d'apprendre les excellents résultats de la convention tenue il a déjà deux semaines à Winnipeg, par les instituteurs canadiens-français de la province.

Désormais les voici réunis en une association qui leur permettra de travailler efficacement à la constitution d'un corps enseignant, capable et respecté.

En ce faisant, ils n'ont pas travaillé que pour eux, ils ont en réalité travaillé pour la cause même de l'éducation.

Comme le faisait justement remarquer M. Chapais dans son discours devant le parlement de Québec, "le maître, voilà le facteur essentiel du progrès dans l'œuvre sacrée de l'éducation."

"C'est le maître qui fait l'école," ajoutait-il, et rien n'est plus vrai.

N'est pas instituteur qui veut, et il ne suffit pas de savoir pour enseigner avec fruit.

Il faut, pour faire un bon maître, un éducateur, autre chose que le savoir; il faut des aptitudes spéciales développées par des études spéciales, et plus encore l'expérience qui ne s'acquiert que par une longue pratique.

Un profond savant peut fort bien être un très mauvais maître, tandis que certains individus de savoir restreint sauront merveilleusement mettre à la portée de leurs élèves tout ce qu'ils savent, et le leur apprendre.

Ce sont là vérités indiscutables qu'aucun homme, tant soit peu au courant des choses de l'éducation, ne saurait mettre en doute.

Il importe donc de toute nécessité, que le corps enseignant soit uniquement composé de personnes possédant ces qualités et les ayant développées par l'expérience.

Pour cela, il est de toute nécessité aussi que l'enseignement soit donc une carrière et non point une position transitoire, une sorte de pis-aller; il faut en un mot que nos instituteurs trouvent dans l'enseignement une position fixe, durable, à laquelle ils se consacreront tout entier; l'enseignement doit être une profession au même titre que celle d'avocat ou de commerçant.

Tant que ce but ne sera point atteint, nous pourrons avoir des maîtres d'école, non pas des professeurs.

Pour y arriver, la première condition qui s'impose est de donner à nos instituteurs un salaire honorable, en rapport avec leur savoir et leurs aptitudes; on ne peut pas exiger raisonnablement que des gens qui se sont forcément imposé de longs sacrifices pour obtenir les connaissances nécessaires consentent leur vie durant à travailler pour un salaire ridicule dont ne se contenterait pas un ouvrier de ferme.

Payer des instituteurs au prix d'une cuisinière, comme cela se pratique trop souvent, est une véritable ignominie; c'est avouer le peu de cas dans lequel on tient les choses de l'esprit; c'est une véritable disgrâce pour notre pays.

Aussi les instituteurs et institutrices réunis à Winnipeg ont-ils agi avec beaucoup de sagesse en fixant à $300 le salaire minimum que pouvaient accepter les membres de l'association.

Il ne s'agit, bien entendu, que des instituteurs possédant leur brevet, les seuls qui devraient avoir le droit d'enseigner.

D'ailleurs, si nos renseignements sont exacts, il aurait été également décidé qu'il ne pourrait être décerné de permis d'enseigner provisoire que si le nombre d'instituteurs brevetés était insuffisant pour répondre aux besoins; en un mot, tous les instituteurs brevetés devront être pourvus d'une école avant tout autre candidat.

C'est encore là une excellente mesure, destinée à donner les meilleurs résultats.

Si, comme nous l'espérons, ces règles sont fidèlement observées, la fonction d'instituteur cessera d'être ce qu'elle a été jusqu'à ce jour, une position pour jeunes filles en attendant qu'elles se marient, ou un pis-aller pour jeunes gens sans position, en attendant mieux.

Il convient de féliciter ceux qui ont pris l'initiative de ce mouvement et ceux qui y ont répondu; ils ont droit à la reconnaissance de tous les citoyens vraiment soucieux d'assurer la bonne éducation de leurs enfants.

Remarquons en passant ce que nous avons dit et répété déjà en maintes occasions, la nécessité de l'initiative, de l'action individuelle.

Grâce à l'initiative de ces instituteurs voici en bonne voie de réussite, une réforme dont l'initiative laissée au gouvernement aurait, selon toute probabilité, nécessité des lois, des discussions longues et en fin de compte peut-être inutiles.

C'est un grand pas dans la voie du progrès, mais ce ne doit pas être le dernier et bien qu'il soit impossible de discuter la chose à l'heure actuelle, il convient cependant de la noter ici, comme un desideratum à atteindre.

En effet, si l'on peut espérer voir désormais le salaire de l'instituteur suffisant pour assurer sa vie, il faut avouer que l'avenir réservé aux instituteurs est encore bien peu enviable.

L'absence d'institutions laïques d'enseignement supérieur qui seules offriraient à la juste ambition et à l'émulation des instituteurs, l'espoir d'une position enviable est certainement une chose regrettable; les quelques positions bien rares d'inspecteurs ou de sous-inspecteurs des écoles ne constituent pas un débouché suffisant pour activer l'émulation et assurer un avenir honorable à ceux qui consacreront leur vie à la profession ingrate de l'enseignement.

Tant que l'on ne sera point arrivé à créer des débouchés nécessaires, aux laïques enseignants, l'on détournera forcément de cette carrière nombre d'intelligences, peu soucieuses de végéter éternellement.

Mais qui trop embrasse mal étreint, contentons-nous pour le moment de ce premier succès et souhaitons de voir réussir les trop justes revendications de l'association des instituteurs français du Manitoba.

Tout le monde y trouvera son compte.

Remerciements.

La Colonie Française de Winnipeg et de St-Boniface désire exprimer publiquement sa gratitude envers les personnes qui ont généreusement prêté leur concours à la cérémonie de jeudi dernier.

Elle offre ses remerciements à tous ceux qui ont bien voulu prêter leurs drapeaux pour la décoration de l'Eglise, et en particulier à la société St-Jean-Baptiste de Winnipeg.

Elle prie également MM. Chevrier, A. F. Martin, Emerson et Hague, Banfield, Bromley de vouloir bien accepter l'expression de sa profonde gratitude.

L'Affaire Dreyfus.

Paris, 8 mars.

Les chambres réunies de la cour de cassation ont tenu aujourd'hui une audience, sous la présidence de M. Mazeau, et elles ont chargé M. Ballot-Beaupré, le successeur de M. Quesnay de Beaurepaire comme président de la chambre civile de la cour de cassation, de faire un rapport sur la demande de revision du procès Dreyfus.

Voici la conclusion d'un article adressé au *Figaro* par M Michæl Davitt, le célèbre patriote irlandais, membre de la chambre des communes; elle montrera qu'il n'y a pas qu'en France où l'on accuse l'affaire Dreyfus d'être le résultat d'un complot payé par l'or étranger.

"L'Angleterre est sans doute, votre amie. Elle l'a toujours été. C'est pour votre honneur, pour la paix et le bonheur du monde que sa presse fomente la misérable agitation Dreyfus, fabrique de toutes pièces des complots contre la République, prédit journellement la venue d'un coup d'Etat, colporte toutes les viles calomnies contre votre armée, ridiculise vos hommes d'Etat, dénonce le gouvernement de toutes vos colonies, vous proclame la "nation en décadence," encourage et favorise tous vos ennemis, vous désigne à l'Amérique comme l'un de ses ennemis d'Europe, comme si les noms de Lafayette et de Rochambeau n'étaient pas connus dans l'histoire de l'indépendance américaine, déclare que la Russie est lasse de son alliance avec la France, et que l'Allemagne n'acceptera jamais une entente avec vous au sujet de l'Alsace-Lorraine.

"Oui, l'Angleterre est votre ami fidèle, et saint John Bull se montre affligé quand vous paraissez douter de la sincérité de son affection."